

Convocation du conseil municipal
Réunion du conseil municipal du 17 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

*Mme MOREAU Geneviève, Maire ;
M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;
Mme BOURGEOIS Brigitte, adjointe ;*

Mmes, NERI METRA Adriane, PEREZ Annick, POLLET-THIOLIER Amandine, MM., AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSION Frédéric, BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme LECOULTRE Andrée, M. BLONDEAU Gérard, M. BLONDEAU Thomas

Absent ayant donné pouvoir :

Mme AUBIN Audrey (pouvoir à Mme POLLET-THIOLIER Amandine)

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 17 octobre 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2025

Rapport du conseil communautaire de septembre, RPQS et rapport d'activité 2024

Taxe animaux HLL et chalets des Isles (B BOURGEOIS)

Maison des Aînés (mise à disposition des logements) (B BOURGEOIS)

Pumptrack (A NERI METRA)

Tarif location maison Fumey (G MOREAU)

Location 60 Grande Rue Maison des Pompes (G MOREAU)

Parcelle Maison pour Tous (Gilbert BLONDEAU)

Panneaux photovoltaïques Coop (Gilbert BLONDEAU)

Reprise Auberge de la Saine (G MOREAU)

Bilan gendarmerie (JL CHABOUD)

Isolation salle multisports

Achat parcelle A924, 923 et 934 (JL CHABOUD)

Achat parcelle AP 140 (JL CHABOUD)

Achat parcelle AD57

Achat parcelles refuge chez Valentin (JL CHABOUD)

Projet plan de financement prévisionnel arbres morts

Défibrillateur

RGPD pour le Centre de gestion (G MOREAU)

Démission du berger (G MOREAU)

Création d'emploi

Embauche pour accroissement temporaire d'activité

Embauche pour accroissement saisonnier d'activité

Adhésion au service de médecine préventive

Demande de concert

Divers

Prochain Conseil le 14 novembre 2025

À Foncine-le-Haut le 10 octobre 2025

Le Maire, Geneviève MOREAU

1. / Nomination du secrétaire de séance.

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. BERTHET-TISSOT Frédéric pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 septembre 2025.

➤ 19h07 Arrivée de Mr Frédéric BERTHET-TISSOT

- Mme Annick Perez informe, que conjointement avec Mr JACQUES Yannick directeur de l'école de musique, ils prospectent des entreprises afin de trouver un nouveau rideau noir, pour couvrir le fond de la scène de la salle des fêtes. Il pourra être utilisé pour toutes les occasions. Mr VERMOT-DESROCHES Laurent précise qu'il devra être ignifugé pour raisons de sécurité.
- À la suite d'un échange entre Mr BLONDEAU Gilbert et Mr JACQUES Yannick, Mr BLONDEAU Gilbert propose informe que l'école de musique connaît des difficultés financières. La commune participe à hauteur de 13 263 €. Le département soutient également l'école de musique, en fonction du montant alloué. L'école de musique compte actuellement 50 élèves. On peut noter que les salaires des professeurs constituent les coûts les plus importants.
- Concernant le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024, Mr BLONDEAU Gilbert, demande le volume pompé et le rendement.
- M. BLONDEAU Gilbert demande à connaître le coût définitif du projet de parking. Il souligne l'absence de maître d'œuvre désigné pour ce projet.
- M. BLONDEAU Gilbert exprime une crainte de difficultés de déneigement autour du parking et des bords de route.
- M. BLONDEAU Gilbert indique son refus de signer le compte rendu du conseil municipal.

Les conseillers présents au conseil municipal du 5 /09/ 2025 adoptent le procès-verbal :

POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

3/ Rapport du conseil communautaire de septembre, RPQS et rapport d'activité 2024 de la communauté de communes.

- Mr BLONDEAU Gilbert rappelle que la subvention d'un montant de 150 000 euros, accordée à Mr JACQUET Jean-Charles, est financée à hauteur de 10% par la communauté de communes.

4/ Taxe animaux HLL et chalets des Isles.

Mme BOURGEOIS Brigitte rappelle qu'une délibération du 31 janvier 2025 indique un forfait de 5.00 € la nuit, par animal, lors de la location des chalets des Isles et des chalets du Val de Saine.

Les conseillers valident la délibération du 31 janvier 2025 :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/ Maison des Aînés (mise à disposition des logements).

Mme BOURGEOIS Brigitte rappelle que le personnel actuellement employé par la société Âges et Vie, sera licencié à compter du 31 octobre. Ils souhaitent reprendre à la suite en auto-entrepreneur. Mme BOURGEOIS Brigitte précise que l'employeur doit leur fournir une attestation d'auxiliaire de vie pour obtenir un agrément. Les résidents affirment qu'ils sont satisfaits du personnel et qu'ils sont bien nourris. Mme BOURGEOIS Brigitte informe qu'il y a actuellement trois résidents inscrits.

Mme BOURGEOIS Brigitte informe que toute personne souhaitant quitter sa location au sein de la Maison des Aînés doit rédiger une lettre de départ. Celle-ci permet d'attester officiellement du départ du résident. C'est un document qui peut être transmis par courrier ou courriel.

Observations :

- Mr BLONDEAU Gilbert demande de garder un contact avec l'ADMR pour être couvert.
- Mme MOREAU Geneviève propose de faire intervenir un huissier lors du prochain état des lieux prévu le 31 octobre.

Un accord de principe est donné pour faire appel à un huissier lors de cet état des lieux.

M. BLONDEAU Gilbert propose de consulter un avocat pour clarifier les aspects juridiques de la gestion locative. Cependant, en l'absence de contrat, aucune pièce ne peut pour l'instant être transmise à un conseiller juridique.

6/ Pumptrack.

Mme NERI METRA Adriane expose qu'un *pumptrack* est une piste en boucle composée de bosses et de virages relevés, praticable en vélo, skate, rollers ou trottinette. Cette piste peut être déclinée en plusieurs niveaux de difficulté (vert, bleu, rouge) selon le dénivelé des bosses.

Après étude, Mme NERI METRA Adriane indique qu'il n'existe pas de *pumptrack* à proximité de Foncine-le-Haut. En effet, les plus proches sont situés à Champagnole et Morbier. Mme NERI METRA Adriane présente les réglementations communales d'urbanisation et précise que la zone envisagée pour le projet se situe hors du périmètre Natura 2000. De plus, concernant le P.L.U., le terrain se trouve en zone AU1, considéré comme favorable au projet, sans contrainte particulière identifiée sur la parcelle.

Mme NERI METRA Adriane recommande que le projet soit certifié par la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette certification permet notamment de bénéficier de subventions. Toutefois, il sera nécessaire d'installer des barrières de sécurité autour de la piste.

Une entreprise spécialisée sera sollicitée afin d'établir un premier plan et un devis.

Des dossiers de demande de subvention seront déposés, notamment auprès de la DETR et du Massif, entre autres.

Mme NERI METRA Adriane précise que, si une école peut s'engager à intégrer le pumptrack dans un projet scolaire, cela pourrait permettre d'obtenir un pourcentage de financement supplémentaire.

Observations :

- M. BLONDEAU Gilbert suggère également d'aménager la surface située entre l'étang et le canal.
- M. VERMOT-DESROCHES Laurent expose la nécessité d'un encadrement adapté si la fréquentation devient importante, et évoque la crainte de nuisances sonores.
 - Mme Moreau demande que le port du casque soit rendu obligatoire pour les usagers.
 - Mme NERI METRA Adriane propose de prévenir les riverains du projet, à titre préventif.
 - Un carport, offert par l'entreprise Jurabotec, sera ajouté au projet afin d'abriter les usagers en cas de pluie.
- M. VUITTON Etienne rejoint Mme NERI METRA Adriane pour continuer l'élaboration du projet.

7/ Tarif location maison Fumey.

➤ Mme NERI METRA Adriane est sortie de la salle du conseil.

Mme Le Maire rappelle que Mme NERI METRA Adriane demande à louer, dans le cadre de son activité de décoratrice d'intérieur, le local situé 79 Grande Rue.

Mme MOREAU Geneviève précise qu'il faut trouver un local pour déménager les affaires de l'occupant actuel.

Mr CHABOUD Jean-Louis rencontrera Mr DECLOITRE François le lundi 20 octobre pour lui demander de déménager son matériel.

Conditions de location :

- 6 mois de gratuité suivant l'installation
- Loyer mensuel de 134.40 € pour 28m² qui comprend une pièce.

Ce loyer est calculé au prorata de sa surface, sur la base du prix fixée pour la location de la Maison des Pompes.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De louer le local situé 79 Grande Rue, à Mme NERIE METRA Adriane selon les conditions suivantes :

- 6 mois de gratuité suivant l'installation.
- Loyer mensuel de 134.40 €, pour une surface de 28m² qui comprend une pièce.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

➤ Retour de Mme NERI METRA Adriane.

8/ Location 60 Grande Rue, Maison des Pompes.

Conditions :

6 mois de gratuité suivant l'installation

Loyer mensuel de 120 euros pour une surface de 25 m²

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De louer le local de la Maison des Pompes, situé 60 Grande Rue, selon les conditions suivantes :

- 6 mois de gratuité suivant l'installation.
- Loyer mensuel de 120 euros pour une surface de 25m².

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9/ Parcelle Maison pour Tous.

Mr BLONDEAU Gilbert informe le conseil, que des négociations ont donné lieu à un accord pour un achat par la commune des parcelles AR129 d'une surface de 103m² et de la parcelle AR131 d'une surface de 12 m² pour un montant total de 10 000 euros, contre 30 000 euros au départ. Cette transaction se fera par acte administratif (avec l'OPAC).

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- Que la commune fait une proposition d'achat des parcelles AR129 de 103 m² et AR131 de 12m² à La Maison Pour Tous, pour un montant de 10 000 euros.
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités relatives à cette acquisition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

➤ Mme NERI METRA Adriane quitte la séance du conseil municipal à 20h34.

10/ Panneaux photovoltaïques Coop.

Mr BLONDEAU Gilbert informe qu'il a demandé à revoir les calculs de faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques, et estime que le bâtiment est aux normes pour supporter le poids de la neige.

Mr BLONDEAU Gilbert informe que l'étude va être refaite avec des panneaux plus légers.

11/ Reprise Auberge de la Saine.

Mme MOREAU Geneviève explique que Mr FATUR Thomas et Mme GREMION Clara, originaire de Besançon se sont présentés pour reprendre le fonds de commerce de l'Auberge de la Saine en janvier 2026. Le couple précise qu'ils envisagent d'acheter le bâtiment dans les trois prochaines années.

Mme MOREAU précise qu'ils sont certifiés par des formations en cuisine.

Mme MOREAU Geneviève expose, selon l'étude de la surface à louer et le fonds de commerce, les conditions de locations suivantes :

- Un loyer mensuel de 1200 euros durant la première année suivant la signature du bail.

- Puis un loyer mensuel de 1400 euros pour la totalité du bâtiment de la parcelle AN87.

M. AUBERT Ludovic propose de noter dans l'acte notarié que les futurs propriétaires pourront acheter au prix du marché de l'immobilier dans quelques années.

> Mme BOURGEOIS Brigitte quitte la salle du conseil.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

La reprise de l'Auberge de la Saine par Mr FATUR Thomas et Mme GREMION Clara selon les conditions suivantes :

- Un loyer mensuel de 1200 euros durant la première année suivant la signature du bail.
- Puis un loyer mensuel de 1400 euros pour la totalité du bâtiment de la parcelle AN87.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12/ Bilan gendarmerie

Mr CHABOUD Jean-Louis informe que la levée des réserves est prévue le mardi 28 octobre.

13/ Isolation salle multisports.

Mr CHABOUD Jean-Louis informe qu'un premier devis d'un montant de 655 150 euros H.T. a été fixé par l'entreprise Mathis.

> Retour de Mme BOURGEOIS Brigitte.

Au vue du coût élevé de ce premier devis, Mr CHABOUD Jean-Louis fera une demande de devis auprès de la société DUOJURA.

Mr BLONDEAU Gilbert conseille de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre d'un possible remplacement du système de chauffage actuel de la salle de sport. Le projet consisterait à installer un système électrique principal, tout en maintenant l'installation au gaz en appont.

14/ Achat parcelle A924, 923 et 934.

Les parcelles A924 de 520 m², A923 de 1416 m² et la parcelle A934 de 1164 m², de Mme CAPELLI Fabienne, sont proposées à la vente au prix de 0.15 €/m², pour un prix total de 465.00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De l'acquisition des parcelles A924, A923 et A934 pour un montant total de 465.00 euros.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15 / Achat parcelle AP 140.

La parcelle AP 140 d'une surface de 3505 m² de Mme VANDELLE, est proposée à la vente au prix de 25€/m², au lieu de 70€/m² initialement, pour un montant total de 87 625,00 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De l'acquisition de la parcelle AP 140 d'une surface de 3505 m², au prix de 25€/m², au lieu de 70€/m² initialement, pour un montant total de 87 625,00 €.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16/ Achat parcelle AD57.

La parcelle AD 57 d'une surface de 1742 m² de Mr BURLET Florent, est proposée à la vente au prix de 0.41€/m², pour un montant total de 714.22 €.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De l'acquisition de la parcelle AD 57 d'une surface de 1742 m², au prix de 0.41€/m², pour un montant total de 714.22 €.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17/ Achat parcelle refuge chez Valentin.

Mme MOREAU Geneviève présente le plan et précise que la vente est proposée sans condition par le vendeur.

Mme BOURGEOIS Brigitte demande que l'emplacement de la fosse soit noté sur le plan.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De l'achat de la parcelle au coût de 25 € le mètre carré.
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités relatives à cette acquisition

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18/ Projet plan de financement prévisionnel pour l'abattage des arbres morts.

Suite au courrier du Conseil Départemental demandant à la commune de bien vouloir procéder à l'élagage ou abattage des arbres dangereux situés en bord de route, Mme Le Maire informe que le devis n'a pas encore été établi, mais que selon les estimations, il s'élèverait à hauteur de 30 000 € environ.

Mme Le Maire rappelle qu'une subvention à hauteur de 25% du montant (HT) pourrait être attribuée par le département. Le conseil donne son accord mais demande à ce que le devis soit transmis dès sa réception.

19/ Défibrillateur.

Mme Le Maire informe que suite à la maintenance du défibrillateur de la salle multisport, le technicien recommande de l'équiper d'électrodes spécifiques pour enfants. D'après le devis de la société Dumont Sécurité, le prix d'une paire d'électrode pédiatrique est de 105.41 € H.T.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'équiper le défibrillateur de la salle multisport d'une paire électrode spécifique pour enfants, pour le prix de 105.41 € H.T.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

De plus, Mme Le Maire recommande l'achat d'un défibrillateur supplémentaire, ce qui en ferait quatre au total sur la commune, et de l'équiper également d'une paire d'électrode spécifique pour enfant. Selon le devis de la Société Dumont Sécurité, le montant d'un défibrillateur est de 1245.00 € HT et la paire d'électrode pédiatrique est de 105.41 € H.T.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'équiper la commune d'un deuxième défibrillateur, pour le montant de 1245,00 € HT et de l'équiper d'une paire d'électrode pédiatrique pour le montant de 105.41 € H.T.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

20/ RGPD pour le Centre de gestion.

Mme Le Maire informe que la commune est tenue d'adhérer au Règlement général sur la Protection des Données, avec le CDG 54. Le coût annuel du service correspond à 0.057% de la masse salariale avec un montant minimal forfaitaire de 30 € annuel.

21/ Démission du berger.

Mme Le Maire informe le conseil du départ de Mr De Potter. Un appel d'offres, par le PNR et le CEN, sera publié pour l'emploi d'un berger pour la prochaine saison. Il est rappelé que le parc prend en charge l'emploi du berger durant la saison estivale.

22/ Création d'emploi.

Mme Moreau informe le conseil de la création d'emploi en cours pour embaucher Mme LABARRIERE Gladys. Mme MOREAU rappelle que Mme LABARRIERE est employée depuis 6 ans au poste d'agent polyvalent et a toujours été une personne sérieuse et de confiance.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Décréter la création d'un nouveau poste afin d'embaucher Mme LABARRIERE Gladys au poste d'agent polyvalent.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

22/ Embauche pour accroissement temporaire d'activité.

Mme Le Maire rappelle les besoins en personnel en prévision de l'accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'employer du personnel en prévision de l'accroissement temporaire d'activité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

23/ Embauche pour accroissement saisonnier d'activité.

Mme Le Maire rappelle les besoins en personnel en prévision de l'accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'employer du personnel en prévision de l'accroissement saisonnier d'activité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

24/ Adhésion au service de médecine préventive.

Mme Le Maire informe que le Centre de Gestion du Jura ouvre son service de médecine préventive conformément aux obligations réglementaires prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Jura ;

- D'autoriser Mme Le Maire à conclure la convention correspondante à l'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

25/ Demande de concert.

Mme Le Maire informe le conseil que l'association « Green Storm » de Morez, présidée par Mr THERRIOT Paul, demande l'accord de la commune pour jouer le samedi 4 avril 2026 à la salle des fêtes.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter la demande de location de la salle des fêtes par l'association « Green Storm » le samedi 4 avril 2026.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26/ Divers

1/ Acquisition de trois chalets destinés à la location touristique et plan de financement prévisionnel

Afin d'accompagner le développement touristique du territoire et de répondre à une demande croissante d'hébergements de courte durée, la municipalité souhaite procéder à l'acquisition de trois chalets destinés à la location

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 179 420 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Région : 53 826 € (30 %)
- Département : 53 826 € (30 %)
- Communauté de communes : 35 884 € (20 %)
- Autofinancement communal : 35 884 € (20 %)

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- De renforcer l'offre d'hébergement du « camping Val de Saine – Chalets du Val de Saine », pour un coût prévisionnel s'élevant à 179 420 € HT. En suivant le plan de financement suivant :

- Région : 53 826 € (30 %)
- Département : 53 826 € (30 %)
- Communauté de communes : 35 884 € (20 %)
- Autofinancement communal : 35 884 € (20 %)
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document relatif au projet.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ Autres :

- Mr BLONDEAU Gilbert demande à tester les racks à vélo. Mme Le Maire précise qu'ils vont être posés prochainement.

- Mme Le Maire informe le conseil du départ de Mme MYAT Dorine. Mme FRUHAUF Élodie prendra la suite, notamment à l'urbanisme.

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 14 novembre 2025.
Heure de fin de séance : 22H25

Le secrétaire de séance
Frédéric BERTHET-TISSOT

Le Maire
Mme Geneviève MOREAU